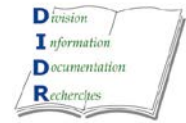


24 mai 2019



Principales exactions imputées aux miliciens *ninjas nsiloulou* entre 1997 et 2017

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Eléments de contexte	3
1.1. La milice <i>ninja</i> de Bernard Kolélas	3
1.2. La naissance des <i>ninjas nsiloulou</i> de Frédéric Bintsamou	3
1.3. Types d'exactions commises par les <i>ninjas nsiloulou</i>	4
2. Exactions imputées aux <i>ninjas nsiloulou</i>	5
2.1. 1997	5
2.2. 1998	6
2.3. 1999	8
2.4. 2000	8
2.5. 2001	9
2.6. 2002	9
2.7. 2003	11
2.8. 2004	12
2.9. 2005-2006	12
2.10. 2007	12
2.11. 2008	12
2.12. 2009	13
2.13. 2010	13
2.14. 2011-2012	13
2.15. 2013-2015	13
2.16. 2016	13
2.17. 2017	15
Bibliographie	16

Résumé : Les *ninjas nsiloulou* sont une milice créée par Frédéric Bintsamou en 1998 dans le département du Pool. Ses membres ont commis de nombreuses exactions à l'encontre des civils, notamment des meurtres, des viols, des violences et des pillages.

Abstract: *Ninjas Nsilulu* are a militia created by Frédéric Bintsamou in 1998 in the Pool department. They committed abuses on civilian populations, including murders, rapes, violences and looting.

Nota : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

1. Éléments de contexte

1.1. La milice *ninja* de Bernard Kolélas

Les *ninjas* sont initialement une milice armée créée en 1993 par Bernard Kolélas¹, ancien président du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (MCDDI) et maire de Brazzaville². Lors de la guerre civile de 1993-1994, les *ninjas* de Kolélas s'allient aux *cobras* de Denis Sassou-Nguesso (alors que Kolélas et Nguesso ont perdu l'élection présidentielle) contre les *cocoyes* de Pascal Lissouba qui est alors président de la République du Congo. Suite à un accord de cessation des hostilités, en décembre 1994, le désarmement des milices et leur intégration dans les forces de sécurité est prévu, mais ne sera que partiellement respecté alors que les violences continuent³.

1.2. La naissance des *ninjas nsiloulou* de Frédéric Bintsamou

Entre 1997 et 1999, les *ninjas* s'allient aux *cocoyes* de Lissouba contre les *cobras* de Sassou-Nguesso. Un rapport du *Home Office* britannique de 2004 fait état de la division des *ninjas* en deux factions, les pro-Kolélas d'une part et les *nsiloulou* dirigés par Frédéric Bintsamou [Bitsangou] d'autre part, sans donner de précisions concernant le moment où les *ninjas nsiloulou* se forment⁴.

Dans un rapport de 2011 consacré au processus de transition, démobilisation et réintégration des anciens combattants de la région du Pool, il est précisé que le terme *ninja* a été largement utilisé pour désigner les *ninjas nsiloulou*, alors qu'il s'agit bien de deux milices distinctes. Le rapport précise que les *ninjas nsiloulou* ont été recrutés dans le Pool en 1998, alors que la milice *ninja* était loyale à Kolélas jusqu'en 1997. Cependant, le rapport fait état de liens entre les deux milices puisque des miliciens *ninjas* de Kolélas ont rejoint les *nsiloulou* en 1998⁵.

Dans *Milicianisation et engagement politique au Congo-Brazzaville*, Etanislav Ngodi⁶ affirme également que la milice *ninja nsiloulou* est apparue en 1998 dans la région du Pool. D'après lui, les membres de cette milice sont en majorité des « *fous guéris par Ntumi* [Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntumi ou Ntoumi] et devenus ses fidèles », ainsi que d'anciens *ninjas* de Kolélas s'étant réfugiés dans le Pool en 1997⁷ suite au coup d'Etat de Sassou-Nguesso d'octobre 1997⁸ et des jeunes du Pool persécutés par les *cobras* ou par des troupes étrangères⁹.

Suite au coup d'Etat d'octobre 1997, Frédéric Bintsamou fuit également Brazzaville pour se réfugier dans le Pool. Il y forme progressivement un mouvement de contestation en mobilisant et formant des jeunes dans les forêts de Bignonia. Les *ninjas* mènent une attaque à Brazzaville le 18 décembre 1998 grâce à des armes pillées, qui échoue. C'est

¹ NGODI Etanislav, *Milicianisation et engagement politique au Congo-Brazzaville*, L'Harmattan, 2006, p.65-68.

² FIDH, *Congo Brazzaville « L'arbitraire de l'Etat, la terreur des milices »*, 10/06/1999, p.3.

³ US Citizenship and Immigration Services, *Republic of Congo (Brazzaville): Information on the human rights situation and the Ninja militia*, 14/11/2000.

⁴ United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, *Country Report – The Republic of Congo (Brazzaville)*, 04/2004.

⁵ CHELPI-DEN HAMER Magali, *Is Reintegration Still Worth Doing Eight Years After the Ceasefire? Situational Analysis of Ex-Combatants in the Pool Region, Republic of Congo*, Transitional Demobilization and Reintegration Program, 2011, p.10.

⁶ Etanislav Ngodi est docteur en histoire et civilisations africaines. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages en science politique concernant la République du Congo et l'Afrique centrale (cf. https://data.bnf.fr/15500330/etanislav_ngodi/).

⁷ NGODI Etanislav, 2006 *op.cit.*, p.78-79.

⁸ NGODI Etanislav, *Comprendre le Mouvement Nsilulu et la crise politique au Congo Brazzaville*, African Study Center (Séminaire), 18/02/2009.

⁹ NGODI Etanislav, 2006 *op.cit.*, p.78-79.

après l'échec de la prise de Brazzaville que le nom *nsiloulou* serait apparu, afin de permettre la démarcation des *ninjas* de Kolélas¹⁰.

Dans un article de la revue *Hérodote* datant de 2015, l'existence des *ninjas* et des *nsiloulou* à la fin de l'année 1999 est cependant évoquée, suggérant que les *ninjas* contrôlés par Kolélas existaient toujours à cette période parallèlement aux *ninjas nsiloulou* de Ntumi¹¹.

Dans *La Semaine Africaine* du 18 mars 1999 est fait mention pour la première fois d'une nouvelle milice obéissant à Ntumi et « se distinguant des Ninjas par leur pratique de la prière et l'observation de plusieurs tabous »¹².

Si, pour la période allant de 1997 à 1999, le terme *ninja* sans précision ultérieure est ambigu quant à la milice qu'il désigne (*ninjas* de Kolélas ou *ninjas nsiloulou* du Pasteur Ntumi), un article de *The New Humanitarian* de juin 2018 précise également, parlant des *ninjas nsiloulou*, que l'on sait très peu de choses concernant leur structure et leur façon d'opérer, ainsi que sur le contrôle réel que Ntumi exerce au niveau local sur sa milice¹³.

1.3. Types d'exactions commises par les *ninjas nsiloulou*

Le manque d'observateurs indépendants et externes au conflit du Pool, et notamment l'accès souvent difficile voire impossible de l'aide humanitaire¹⁴, rend complexe la vérification des informations concernant les auteurs des exactions commises. Ainsi Trésor Nzila, directeur de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), affirmait en juin 2017 que « dans le Pool, il y a toute une confusion, si bien qu'il est difficile vraiment d'identifier ceux qui agissent, en civil »¹⁵.

Plusieurs sources font état d'exactions systématiques et répétées commises par les *ninjas nsiloulou* à l'encontre des civils. En 2009, dans *Comprendre le Mouvement Nsilulu et la crise politique au Congo Brazzaville*, Etanislav Ngodi explique que :

« Les Nsilulu ont dû se militariser et entamer la conquête des ressources par la destruction et le pillage des avoirs, la saisie et la vente de toutes sortes de produits (drogues, biens pillés, armes). Ils ont eu le monopole de convoier les trains voyageurs dans le Pool (Goma Tsé Tsé- Kimbédi), car les forces de sécurité (gendarmerie) n'avaient pas accès dans cette zone de non droit. Dès lors, ils avaient la possibilité de procéder à des taxations privées. Les passagers dans les trains voyageurs (Air Pool et Océan) se devaient de payer les taxes de bagage (1.000 à 3.000 Fcfa), des frais d'occupation de l'espace selon le tarif fixé par les miliciens et les taxes de transit dans le Pool et les billets. D'où ce droit de procéder à des rackets ou extorsion d'argent sur les voyageurs. [...] Un autre moyen de survie utilisé par les miliciens, c'est l'installation des douanes internes. Le long des barrages tenus par les miliciens, des taxes et infractions sont imposées par véhicule de transport. Il faut payer les frais de péage, de passage et de chargement. Toutes ces pratiques de banditisme représentent pour les miliciens l'unique possibilité d'acquiescer des moyens. Ils ont pris l'habitude de multiplier des attaques des trains des marchandises, tuant parfois de dizaines de passagers clandestins ou d'attaquer des épiceries des commerçants dans le Pool »¹⁶.

¹⁰ NGODI Etanislav, 18/02/2009 *op.cit.*

¹¹ DORIER Elisabeth, MAZUREK Hubert, *Dynamiques territoriales du postconflit et de la reconstruction au Congo-Brazzaville*, Hérodote n°158, 2015, p.132-159.

¹² YENGO Patrice, *La guerre civile du Congo-Brazzaville, 1993-2002 « Chacun aura sa part »*, Karthala, 2006, p.360.

¹³ KLEINFELD Philip, « UPDATED: Congo-Brazzaville's hidden war », *The New Humanitarian*, 18/06/2018.

¹⁴ NGODI Etanislav, 18/02/2009 *op.cit.*

¹⁵ RFI, « Congo-Brazzaville: dans le Pool, des civils à nouveau victimes d'attaques », 3/06/2017.

¹⁶ NGODI Etanislav, 18/02/2009 *op.cit.*

Les pillages, vols, braquages et rackets et de manière générale la violence entretenue par les miliciens dans le Pool auraient contribué à empêcher l'aide humanitaire dans la région entre 1998 et 2003¹⁷.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) affirme par ailleurs, dans un rapport de juin 1999, que des *ninjas* (sans préciser s'il s'agit de ceux contrôlés par Kolélas ou par Ntumi) exécutent arbitrairement des ressortissants du Pool¹⁸. Dans un rapport de 1999, *Amnesty International* fait état d'exécutions sommaires, d'actes de torture, de viols commis notamment par les membres des différentes milices¹⁹.

Les *ninjas nsiloulou* sont également les inventeurs du *mbétengué*, mot lari désignant un mode de torture consistant à frapper de manière répétée une personne avec le plat d'une lame de machette²⁰ (ce supplice est également appelé « gifle de Saint Michel²¹ »).

D'après le *Norwegian Refugee Council* en 2005, les 250 km de la ligne de chemin de fer reliant Brazzaville et Loutété auraient été attaqués à plusieurs reprises par des *ninjas* dirigés par Ntumi²². Etanislav Ngodi affirme que le chemin de fer est au cœur des violences commises par les *nsiloulou* qui, en plus d'attaquer les trains de marchandises, pillent les populations en fuite et rackettent les personnes considérées comme infiltrées²³.

2. Exactions imputées aux *ninjas nsiloulou*

2.1. 1997

Dans le contexte de la guerre civile qui se déroule en République du Congo entre le 5 juin et le 15 octobre 1997 et qui oppose plusieurs milices²⁴ dont les *ninjas* de Kolélas, ces derniers commettent de nombreuses violations des droits humains, et notamment des meurtres de civils et des pillages²⁵. Cependant, les sources consultées ne mentionnent pas l'existence des *ninjas nsiloulou* de Frédéric Bintsamou pour l'année 1997.

Selon un article de *Jeune Afrique* datant d'avril 2016, lorsque Frédéric Bintsamou rejoint le Pool en 1997, il se rapproche des miliciens *ninjas* de Kolélas et « *en devient vite le nouveau commandant* ». Il n'est toutefois pas spécifié dans cet article à quel moment précisément Bintsamou commence à coordonner sa propre milice²⁶.

Suite à la victoire de Sassou-Nguesso le 15 octobre 1997, Bernard Kolélas fuit le pays²⁷ puis se réfugie à Washington²⁸.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ FIDH, 10/06/1999 *op.cit.*, p.10.

¹⁹ GlobalSecurity.org, « Ninja militia forces », 31/12/2016.

²⁰ MASSAMBA-KIMPOUTOU Jean-Renard, « Portrait : Le vrai visage de Frédéric Bintsamou alias Pasteur Ntumi », *La Semaine Africaine*, 26/10/2016.

²¹ KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, *Barbarie et folie meurtrière au Congo-Brazzaville, Un châtement collectif pour appartenance ethnique*, L'Harmattan, 2005.

²² Norwegian Refugee Council, *Profile of internal displacement : Republic of Congo (Brazzaville)*, 8/04/2005.

²³ NGODI Etanislav, *Mouvement Nsilulu : Rupture ou continuité historique des messianismes congolais (1998-2003)*, Université Marien, 2009.

²⁴ POURTIER Roland (sous la direction de), *Congo-Brazzaville : entre guerre et paix*, Afrique contemporaine n° 186, La documentation française, 1998, p.3.

²⁵ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

²⁶ KIBANGULA Trésor, « Congo-Brazzaville : le pasteur Ntumi rattrapé par ses vieux démons ? », *Jeune Afrique*, 13/04/2016.

²⁷ Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

²⁸ GlobalSecurity.org, 31/12/2016 *op.cit.*

2.2. 1998

L'émergence des *ninjas nsiloulou* aurait plutôt eu lieu en 1998 selon plusieurs sources²⁹. Un article de *The New Humanitarian* la fait remonter au mois d'août 1998³⁰.

Un rapport d'*Amnesty International* de 1999 fait état de civils assassinés par les *ninjas* car ils refusaient de soutenir la milice, étaient soupçonnés de soutenir le gouvernement, ou ne parlaient pas le lari, en particulier avant et pendant les affrontements qui ont opposé les *ninjas* aux forces gouvernementales³¹ à compter d'août 1998. A partir de cette date, selon la FIDH, « *Des Ninjas ont mené plusieurs attaques dans des localités du Pool [...] provoquant la riposte des forces gouvernementales et la reprise des combats* »³². Suite à cette reprise des combats, des groupes armés dont des *ninjas* ont continué d'attaquer des civils et ont mené une campagne d'arrestations et d'exécutions sommaires contre des membres du gouvernement et des forces de sécurité ainsi que leurs proches³³.

A partir de 1998 et jusqu'en 2003, le département du Pool connaît une guerre civile opposant l'armée congolaise aux *ninjas nsiloulou* de Frédéric Bintsamou³⁴.

Selon la FIDH, le **29 août 1998**, suite à l'exécution de trois de leurs membres accusés de braquage, les *ninjas* mènent une attaque à Mindouli, dans le Pool, et font trois morts : le capitaine Nkouka, commissaire de police de Mindouli, Fabien Bitoumbou, journaliste à *Radio Liberté*, ainsi qu'un habitant de Mindouli. Le commissaire de police adjoint Jacques Biaoua est par ailleurs grièvement blessé³⁵. Selon les *US Citizenship and Immigration Services*, le journaliste tué par des « *combattants armés présumés ninjas* » s'appelait Fabien Fortuné Bioumbo et deux autres personnes, un chef de village nommé Bivoula et un commerçant nommé Victor Kimbembe, ont été arrêtées à cette même date, puis ont été tuées par les miliciens. Plusieurs autres personnes auraient également été arrêtées alors qu'elles parcouraient la route allant de Brazzaville à Mindouli puis tuées par les miliciens³⁶.

Le **15 septembre 1998**, des combattants *ninja* tuent plusieurs civils à Goma Tsé Tsé et Kibossi, dont le sous-préfet de Goma Tsé Tsé³⁷, faisant en tout 12 morts. A Kimpouomo, près de Brazzaville, **fin septembre**, ils enlèvent puis assassinent le gardien des étangs de Sassou-Nguesso³⁸.

Le **26 octobre 1998**, des *ninjas* tuent six employés du *World Food Program* venus pour un séjour de travail dans le Pool³⁹. Tués dans la sous-préfecture de Goma Tsé Tsé, ces membres d'une délégation du ministère de la Recherche Scientifique sont : Cady Ekouele, Oscar Mavoungou, Didier Ntalani, Dany Kotolo Malonga, Eugène Mfinta et Jean Kimbembe⁴⁰.

²⁹ NGODI Etanislav, 2006 *op.cit.*, p.78-79 ; CHELPI-DEN HAMER Magali, 2011 *op.cit.*, p.9.

³⁰ KLEINFELD Philip, 18/06/2018 art.cit.

³¹ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.* ; Amnesty International, *Amnesty International Report 1999 - Congo (Republic of The)*, 1/01/1999.

³² FIDH, 10/06/1999 *op.cit.*, p.8.

³³ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

³⁴ AFP, « La France "préoccupée" par la situation au Congo, lance un "appel" à Brazzaville », *Africanews*, 24/07/2017.

³⁵ FIDH, 10/06/1999 *op.cit.*, p.8.

³⁶ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.* ; YENGO Patrice, 2006 *op.cit.*, p.346.

³⁹ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁴⁰ FIDH, 10/06/1999 *op.cit.*, p.8.

Toujours en **octobre**, les *ninjas* tuent cinq employés de la compagnie de chemin de fer publique⁴¹ Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO), qui effectuaient des réparations sur cette voie à Massembo-Loubak, à 110 km de Brazzaville. Les noms des victimes sont : André Ngatsé, Pascal Ntsikassisa, Henri Loubamba, Ferdinand Nanitelamio et Anatole Mbougou⁴².

Le **14 novembre 1998**, des combattants *ninjas* tuent six membres d'un comité de médiation dirigé par l'église ainsi que 35 autres civils lors d'une attaque à Mindouli⁴³.

Cependant, d'après le *Norwegian Refugee Council*, Frédéric Bintsamou et ses milices commencent leur rébellion en décembre 1998⁴⁴, ce qui pose la question de savoir si les *ninjas* ayant commis les exactions précédemment citées sont des *ninjas nsiloulou* ou bien des *ninjas* fidèles à Kolélas, cela n'étant pas précisé dans les sources consultées traitant des exactions commises au cours de l'année 1998.

Le **18 décembre 1998**, dans les arrondissements de Baongo et Makélékélé à Brazzaville, les *ninjas* enlèvent puis exécutent l'ancien Directeur général de la police nationale, Etienne Ngoma, et Guy Roger Binzonguiki, un parent proche. La FIDH fait état de plusieurs autres exécutions de civils de la part des *ninjas* le même jour⁴⁵.

Par ailleurs, **entre le 18 et le 30 décembre 1998**, les *ninjas* exécutent de nombreux civils considérés comme des infiltrés le long de la route nationale n°1 empruntée par les déplacés fuyant Baongo et Makélékélé, en particulier au niveau de Massissia. L'absence de carte nationale d'identité ou l'incapacité à parler le Iari, langue la plus parlée dans le Pool, ou le munukutuba, l'une des deux langues nationales et majoritairement parlée dans le sud du Congo, entraînent systématiquement une exécution⁴⁶.

Le **21 décembre 1998**, dans le village de Matsoula, les *ninjas* exécutent « *trois Ouest Africains accusés d'être à la solde du pouvoir en place* »⁴⁷.

Par ailleurs, dans *La guerre civile du Congo-Brazzaville, 1993-2002*, Patrice Yengo⁴⁸ cite le témoignage d'un *ninja* concernant des faits survenus en 1998, sans donner de date précise :

« *Nous sommes entrés vers minuit à Mouyondzi. Dès quatre heures du matin, nous étions plus de cinq cents. Nous avons du charbon sur le visage et les jambes. Comme on nous avait averti que la population qui était sortie [de la forêt] était au temple, nous y sommes allés. Nous avons ouvert la porte. Ils étaient près de deux cents. Nous avons tiré sur toute la population. Nous avons envoyé deux roquettes. Nous les traitions d'infiltrés. Ils étaient sortis de la forêt pour venir en ville et trahissaient nos cachettes. Nous avons pris un bébé et nous l'avions pendu avec des lacets sur une branche de la croix* »⁴⁹.

⁴¹ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁴² FIDH, 10/06/1999 *op.cit.*, p.8.

⁴³ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁴⁴ Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁴⁵ FIDH, 10/06/1999 *op.cit.*, p.10.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ WA INDO Issangh'a Mouellet, *Fuir Brazzaville-Sud, otages des milices – Journal d'un étudiant congolais pendant la guerre du 18 décembre 1998*, L'Harmattan, 2005, p.27.

⁴⁸ Patrice Yengo est membre du Centre d'études africaines de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Dans le cadre de ses recherches, il a notamment travaillé sur les guerres civiles survenues suite aux processus « démocratiques » en Afrique, et sur l'itinéraire des milices durant et à la sortie de ces conflits (cf. <http://ceaf.ehess.fr/index.php?334>).

⁴⁹ YENGO Patrice, 2006 *op.cit.*

2.3. 1999

Au début de l'année 1999, les combats qui ont débuté en 1998 avec le commencement de la guerre civile s'intensifient, puis diminuent lors de la deuxième moitié de l'année. Le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis précise que, malgré le fait que la milice *ninja* ait été fondée par Bernard Kolélas, il n'est pas avéré que Kolélas ait continué d'exercer un contrôle sur sa milice au cours de l'année 1999. Par ailleurs, à ce stade, les *ninjas nsiloulou* contrôlés par le Pasteur Ntumi sont bel et bien formés⁵⁰.

Au cours de l'année 1999, les miliciens rebelles se sont rendus coupables d'exécutions sommaires, viols, extorsions, pillages et actes de torture. Ils ont endommagé les lignes ferroviaires et électriques en causant des pénuries d'eau et de nourriture dans les villes du sud du pays, et les commandants des milices ont empêché les civils déplacés de rentrer chez eux⁵¹. En particulier, des *ninjas* et des *nsiloulou* ont commis des exécutions sommaires dans le Pool, notamment à l'encontre de ceux ne parlant pas le « *dialecte local* », et ont brûlé des villages soupçonnés d'abriter des « *infiltrés* » ou dont les habitants envisageaient l'idée de retourner vivre dans des zones contrôlées par le gouvernement⁵².

Le **1^{er} janvier 1999**, des miliciens *ninjas* prennent deux villages, empêchant 2000 personnes de quitter leurs habitations et torturant certaines de ces personnes⁵³.

Le **18 mars 1999**, *La Semaine Africaine* mentionne pour la première fois les *ninjas nsiloulou*, sous les ordres du Pasteur Ntumi, « *se distinguant des Ninjas [de Kolélas] par leur pratique de la prière et l'observation de plusieurs tabous* »⁵⁴.

Au cours du mois de **juin 1999**, les *ninjas* mènent une série d'attaques aussi bien contre des membres des forces armées que des civils, y compris une attaque contre un bus transportant des civils au cours de laquelle 60 personnes auraient été tuées⁵⁵.

Le **16 décembre 1999**, un cessez-le-feu est signé et l'amnistie est proclamée pour tous les rebelles qui acceptent de déposer les armes⁵⁶. Suite à ces accords, seule une faible minorité de *ninjas* accepte de rendre les armes⁵⁷.

Par ailleurs, selon *La Semaine Africaine*, les *ninjas* du Pasteur Ntumi ont tué Jan Czuba, un prêtre catholique polonais, au cours de l'année 1999. Aucun détail supplémentaire sur l'événement n'est donné⁵⁸.

2.4. 2000

Selon le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis, aucune exaction commise par des *ninjas* ou des *nsiloulou* n'a été recensée pour l'année 2000⁵⁹.

⁵⁰ United States, State Department, *Republic of the Congo – 1999 Country Reports on Human Rights Practices*, 23/02/2000.

⁵¹ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁵² United States, 23/02/2000 *op.cit.* ; US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁵³ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁵⁴ YENGO Patrice, 2006 *op.cit.*, p.360.

⁵⁵ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁵⁶ Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.* ; US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁵⁷ US Citizenship and Immigration Services, 14/11/2000 *op.cit.*

⁵⁸ MASSAMBA-KIMPOUTOU Jean-Renard, 26/10/2016 *art.cit.*

⁵⁹ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2000 Country Reports on Human Rights Practices*, 23/02/2001.

2.5. 2001

Aucune information concernant des exactions commises par les *ninjas nsiloulou* n'a été trouvée pour l'année 2001 dans les sources publiques consultées.

2.6. 2002

A partir de 2002, les différentes sources publiques consultées s'accordent pour dire que les *ninjas* qui opèrent dans le Pool sont bien les *ninjas nsiloulou* contrôlés par Frédéric Bintsamou, et ne font plus mention des *ninjas* de Kolélas⁶⁰.

Suite aux accords de cessez-le-feu de décembre 1999, les hostilités reprennent le **30 mars 2002**⁶¹. A partir de cette date et jusqu'en mars 2003, les *ninjas nsiloulou* tuent de nombreux civils lors d'attaques contre des villages du Pool⁶².

Le **31 mars 2002**, sur la route allant de Kindamba à Mayama, à Mibouori (à 2 km de Loukouo), le Père Jean Guth, de nationalité française et curé de la Paroisse Saint Pierre Claver de Mayama, dans le Pool, est enlevé par des *ninjas nsiloulou* après avoir été accusé d'être un infiltré, s'être fait voler sa voiture, ses biens et son argent et s'être vu infliger le *mbétengué* et couper les tendons. Il est tout d'abord retenu captif dans le village de Wayako, puis les *ninjas nsiloulou*, forcés de se déplacer suite aux bombardements des Forces armées congolaises, l'emmènent avec eux. Lors de sa captivité, il est torturé. Il décède le 10 août de la même année des suites de ses blessures, alors qu'il est emprisonné à Louwolo-Pouété⁶³.

Le **2 avril 2002**, des *ninjas nsiloulou* attaquent le train Soleil, qui assure le trajet entre Pointe Noire et Brazzaville. Deux attaques armées sont menées, à Kinkembo puis à Kingoyi. 2 civils sont tués et 12 blessés dont 5 grièvement⁶⁴. Selon une autre source, la deuxième attaque a eu lieu à Kimbédi et non à Kingoyi⁶⁵.

A partir du printemps 2002, le gouvernement limite l'accès au Pool. Les organisations internationales et les ONG doivent obtenir la permission du gouvernement afin d'y accéder⁶⁶. L'accès a parfois été totalement interdit, le gouvernement invoquant des raisons de sécurité⁶⁷.

En **mai 2002**, 5000 civils ayant fui le département du Pool affirment avoir été chassés de chez eux, à Mbanza-Ndounga, Goma Tsé Tsé et Boko, par les *ninjas nsiloulou*. Ceux ayant refusé de partir auraient été tués⁶⁸.

Le **1^{er} août 2002**, une attaque imputée aux *ninjas nsiloulou* sur un train reliant Pointe Noire et Brazzaville fait trois morts dont deux soldats et un civil. Une nouvelle attaque

⁶⁰ United States, State Department, 23/02/2001 *op.cit.* ; GlobalSecurity.org, 31/12/2016 *op.cit.* ; Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁶¹ NGODI Etanislav, 2006 *op.cit.*, p.170 ; Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁶² United States, State Department, *Republic of the Congo – 2002 Country Reports on Human Rights Practices*, 31/03/2003.

⁶³ *Cath-Info*, « Stop à la violence dont sont victimes l'Eglise et la population », 6/10/2002 ; MASSAMBA-KIMPOUTOU Jean-Renard, 26/10/2016 *art.cit.* ; KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, 2005 *op.cit.* p.43-45 ; United States, State Department, 31/03/2003 *op.cit.* ; Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁶⁴ United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, 04/2004 *op.cit.*

⁶⁵ NGODI Etanislav, 2006 *op.cit.*

⁶⁶ United States, State Department, 31/03/2003 *op.cit.*

⁶⁷ *Ibid.* ; Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁶⁸ United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, *Country Report – The Republic of Congo (Brazzaville)*, 10/2003.

sur le même train, le **24 août 2002**, tue un nombre indéterminé de personnes et fait 30 blessés. Lors de cette attaque, les *ninjas nsiloulou* pillent les passagers du train. Le gouvernement soutient que le train en question transportait de la nourriture, des médicaments et du carburant vers la capitale, alors que selon les *ninjas nsiloulou* il transportait des armes venues d'Europe⁶⁹.

Le **27 septembre 2002** à Ngouela, sur la route allant de Brazzaville à Pointe Noire, les *ninjas nsiloulou* attaquent un camion transportant des civils, faisant un mort. Ils auraient battu et pillé les autres passagers⁷⁰.

Lors d'une attaque contre un train le **30 septembre 2002**, les *ninjas nsiloulou* tuent 9 soldats et blessent de nombreux civils qui voyageaient clandestinement dans ce train⁷¹. Le même jour, une mine qui aurait été posée par les miliciens explose au sud de Brazzaville sous un train de marchandises, tuant au moins 27 personnes et en blessant une trentaine. Les *ninjas nsiloulou* auraient alors pillé le train avant de l'incendier, déclarant que l'attaque avait eu lieu parce que le train transportait de l'armement militaire pour les forces gouvernementales⁷².

A partir de **septembre 2002** et jusqu'à la fin de l'année, les *ninjas nsiloulou* commettent de nombreux vols, intimidations et pillages dans les villages⁷³.

Dans la nuit du **7 au 8 octobre 2002**, des *ninjas nsiloulou* entrent à Madibou, dans le sud de Brazzaville, tirent sur un poste de police tuant un policier, puis mettent le feu au poste avant de se diriger vers la « boutique du Mauritanien » et de le tuer, ainsi qu'une vendeuse. Ils pillent ensuite la boutique du Mauritanien, brûlent une buvette et tirent sur un taxi, tuant une personne et en blessant quatre autres⁷⁴. Selon un bilan officiel publié par la direction générale de la police, les attaques auraient fait 6 morts dont un ressortissant mauritanien, deux femmes, un policier et un chauffeur de bus⁷⁵.

Début octobre 2002, des *ninjas nsiloulou* ouvrent le feu à la gare de Loulombo, à 200 km de Brazzaville, tuant plusieurs personnes par balles. Ils auraient également décapité une personne⁷⁶.

Le *Norwegian Refugee Council* rapporte que, **fin octobre 2002**, les populations habitant Mbandza-Ndounga, Goma Tsé Tsé et Boko sont contraintes par la violence de quitter leur domicile par les *ninjas nsiloulou* et de se rendre dans la capitale. Les personnes déplacées sont rackettées sur la route⁷⁷. Les personnes s'opposant à l'installation des miliciens dans les villages sont tuées par ces derniers⁷⁸.

Dans le village de Mfouati, dans le département de la Bouenza, le **28 novembre 2002** cinq personnes sont tuées et un bébé est brûlé par les *ninjas nsiloulou*⁷⁹.

Le **4 décembre 2002**, dans le département de la Bouenza, l'enlèvement d'un délégué et d'un employé du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) est imputé aux *ninjas*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ NGODI Etanislav, 2009 *op.cit.*

⁷¹ United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, 10/2003 *op.cit.*

⁷² NGODI Etanislav, 2009 *op.cit.*

⁷³ United States, State Department, 31/03/2003 *op.cit.*

⁷⁴ KILOKILA-KIAMPASSI Krysiv, 2005 *op.cit.*, p.53-54.

⁷⁵ AFP, « Attaque des ninjas contre un secteur sud de Brazzaville : six tués », *Congopage*, 9/10/2002.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Norwegian Refugee Council, *Profile of internal displacement : Republic of Congo (Brazzaville)*, 8/04/2005 ; Norwegian Refugee Council, *Profile of internal displacement : Republic of Congo (Brazzaville)*, 13/12/2002, p.5.

⁷⁸ Norwegian Refugee Council, 13/12/2002 *op.cit.*, p.22-26.

⁷⁹ United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, 10/2003 *op.cit.*

nsiloulou. Les victimes sont un ressortissant français spécialiste des situations d'urgence et un ingénieur sanitaire congolais. Les deux sont libérés le 28 décembre 2002⁸⁰.

2.7. 2003

Le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis fait état d'actes d'extorsion et de harcèlement de la part de *ninjas nsiloulou* à l'encontre des civils pour l'année 2003⁸¹.

Début février, des *ninjas nsiloulou* attaquent un train de marchandises, faisant un mort et plusieurs blessés⁸².

Le **10 février 2003**, les *ninjas nsiloulou* tuent 9 ou 10 civils, selon les sources, et un chef de la police nommé Félix Mabelet lors d'une attaque menée contre un commissariat de police à Yambu, dans le département de la Bouenza⁸³. Les *ninjas nsiloulou* auraient pillé des commerces avant de fuir en direction de Loulumbo et de Kimbedi, dans le département du Pool⁸⁴.

Le **17 mars 2003**, un accord de paix est signé entre le gouvernement et les *ninjas nsiloulou*⁸⁵. Suite à la signature de cet accord, le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis relève que les *ninjas nsiloulou* auraient commis moins d'exactions qu'auparavant, avec cependant une recrudescence entre août et novembre⁸⁶. Les armes continuent de circuler dans le Pool⁸⁷.

Le **12 août 2003**, deux *ninjas nsiloulou* armés de kalachnikovs et de grenades braquent et pillent une voiture du diocèse de Kinkala transportant 13 personnes sur le chemin entre Missamvi et Kinkala⁸⁸.

A partir de septembre et jusqu'à la fin de l'année 2003, les *ninjas nsiloulou* commettent des actes d'intimidation, de vols et de pillages dans plusieurs villages⁸⁹.

Le **14 décembre 2003**, Monseigneur Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et sa délégation sont braqués par des *ninjas nsiloulou* leur demandant de l'argent, sur la route entre Kibossi et Brazzaville. Plus tard le même jour, 7 *ninjas nsiloulou* armés de kalachnikovs leur tendent une embuscade au niveau du village de Boukonzo Boua-Lami et volent leur argent et leurs biens⁹⁰.

⁸⁰ United States, State Department, 31/03/2003 *op.cit.* ; KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, 2005 *op.cit.*, p.60 ; NGODI Etanislak, 2009 *op.cit.* ; NGODI Etanislak, 18/02/2009 *op.cit.*

⁸¹ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2003 Country Reports on Human Rights Practices*, 25/02/2004.

⁸² *Reuters*, « Ten killed in Congo "Ninja" rebel attack – police », 11/02/2003 ; Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁸³ United States, State Department, 25/02/2004 *op.cit.* ; KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, 2005 *op.cit.*, p.60 ; Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁸⁴ United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, 10/2003 *op.cit.* ; *Reuters*, 11/02/2003 *art.cit.*

⁸⁵ United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, 10/2003 *op.cit.*

⁸⁶ United States, State Department, 25/02/2004 *op.cit.*

⁸⁷ NGODI Etanislak, 18/02/2009 *op.cit.* ; Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁸⁸ KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, 2005 *op.cit.*, p.103-104.

⁸⁹ Norwegian Refugee Council, 8/04/2005 *op.cit.*

⁹⁰ KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, 2005 *op.cit.*, p.105-106.

2.8. 2004

Au cours de l'année 2004, des éléments armés ont continué de piller des trains, de harceler des civils et des membres d'ONG, sans qu'il ait été déterminé s'il s'agissait d'anciens *ninjas nsiloulou*⁹¹.

En **décembre 2004**, une délégation de prêtres de Mindouli est braquée par une bande de *ninjas nsiloulou* à la gare de Missafou, et leur voiture est volée⁹².

2.9. 2005-2006

Au cours des années 2005 et 2006, des éléments armés ont continué de piller des trains, de harceler des civils et des membres d'ONG, sans qu'il ait été déterminé s'il s'agissait d'anciens *ninjas nsiloulou*⁹³.

2.10. 2007

Au cours de l'année 2007, des éléments armés ont continué de piller des trains, de harceler des civils et des membres d'ONG, notamment dans le Pool. Ces éléments armés ont été accusés par le gouvernement d'être des *ninjas nsiloulou*⁹⁴.

Des *ninjas nsiloulou* sont restés actifs dans le Pool, pillant des trains entre Pointe Noire et Brazzaville et des voitures, et commettant des violences sur les passagers⁹⁵.

En **avril 2007**, Frédéric Bintsamou est nommé au poste de Délégué à la Présidence chargé de la consolidation de la paix et la réparation des séquelles de guerre, dans le cadre des accords signés avec le gouvernement⁹⁶.

2.11. 2008

Pour l'année 2008, le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis ne recense pas de meurtres de civils imputés aux *ninjas nsiloulou* dans le département du Pool. Les actes de harcèlement et de violence de la milice à l'encontre des civils connaissent également une diminution importante⁹⁷.

La milice est officiellement dissoute le **9 juin 2008** par Frédéric Bintsamou, qui en annonce le désarmement⁹⁸.

D'après le site *Congopage*, cependant, à partir d'**octobre 2008** le village de Kiloubi, dans le Pool, connaît des actes de pillage commis par d'anciens combattants *ninjas nsiloulou*⁹⁹.

⁹¹ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2004 Country Reports on Human Rights Practices*, 28/02/2005.

⁹² KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, 2005 *op.cit.*, p.116.

⁹³ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2005 Country Reports on Human Rights Practices*, 8/03/2006 ; United States, State Department, *Republic of the Congo – 2006 Country Reports on Human Rights Practices*, 6/03/2007.

⁹⁴ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2007 Country Reports on Human Rights Practices*, 11/03/2008.

⁹⁵ GlobalSecurity.org, 31/12/2016 *op.cit.*

⁹⁶ NGODI Etanislav, 18/02/2009 *op.cit.* ; KIBANGULA Trésor, 13/04/2016 *art.cit.*

⁹⁷ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2008 Country Reports on Human Rights Practices*, 25/02/2009.

⁹⁸ *Gabonéco*, « Congo : les "ninjas" déposent les armes », 11/06/2008 ; CARDOSO Luidi, EMANGONGO KUNGA Pierre, « Congo-Brazzaville: L'ancien rebelle Pasteur Ntumi annonce la dissolution de la branche armée du CNR », *Le Potentiel*, 11/06/2008.

⁹⁹ *Congopage*, « Département du Pool : Multiplication des actes de banditisme qui font régner l'insécurité », 13/01/2009.

Toujours selon *Congopage*, le **10 décembre 2008**, suite au meurtre d'un homme travaillant dans son champ près de Kinkembo par un ex-milicien *ninja* vivant à Kikaya, près de Mindouli, les *ninjas* de Kinkembo se rendent au village de Kikaya qu'ils pillent et saccagent en guise de représailles. Plusieurs femmes sont violées et les civils se réfugient dans la forêt. Toujours en **décembre 2008**, d'anciens combattants *ninjas* originaires de Missafou traversent la frontière pour aller piller le village de Nzulu-Tsudi, en République Démocratique du Congo¹⁰⁰.

2.12. 2009

Selon le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis, en 2009 des éléments armés pouvant être d'anciens miliciens *ninjas nsiloulou* ont continué de harceler et intimider des civils et de piller les véhicules et les trains transportant des passagers¹⁰¹.

D'après le site *Congopage*, le **1^{er} janvier 2009** un groupe armé d'anciens combattants *ninjas nsiloulou* venus de Missafou se rend à Kiloubi pour piller ce village. Un ancien du village ouvre alors le feu sur les anciens combattants faisant un blessé parmi eux. Les combattants réagissent par des tirs de kalachnikov, faisant un blessé parmi les habitants du village¹⁰².

2.13. 2010

Selon le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis, en 2010 des éléments armés pouvant être d'anciens miliciens *ninjas nsiloulou* ont continué de harceler et intimider des civils et de piller les véhicules et les trains transportant des passagers. Cependant, les actes de banditisme rapportés ont diminué au cours de l'année¹⁰³.

2.14. 2011-2012

En 2011 et 2012, les actes de harcèlement et intimidation et de banditisme commis par des éléments armés pouvant être d'anciens *ninjas nsiloulou* auraient largement cessé¹⁰⁴.

2.15. 2013-2015

Aucune information concernant des exactions commises par les *ninjas nsiloulou* n'a été trouvée pour les années 2013, 2014 et 2015 dans les sources publiques consultées.

2.16. 2016

Le **4 avril 2016**, alors que la Cour Constitutionnelle est sur le point de valider les résultats de l'élection présidentielle remportée par Denis Sassou-Nguesso, des tirs et des explosions à Brazzaville font 17 morts dont deux civils. Selon le gouvernement, l'attaque a été perpétrée par des *ninjas nsiloulou*. Cependant, Frédéric Bintsamou, vivant toujours entouré d'ex-miliciens *ninjas*, nie toute responsabilité dans cette attaque. Il déclare cependant « *encadrer et soutenir les populations qui agissent contre ce pouvoir qui*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2009 Country Reports on Human Rights Practices*, 11/03/2010.

¹⁰² *Congopage*, 13/01/2009 art.cit.

¹⁰³ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2010 Country Reports on Human Rights Practices*, 8/04/2011 ; DORIER Elisabeth, MAZUREK Hubert, 2015 *op.cit.*, p.132-159.

¹⁰⁴ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2011 Country Reports on Human Rights Practices*, 2012 ; DORIER Elisabeth, MAZUREK Hubert, 2015 *op.cit.*, p.132-159 ; CHELPI-DEN HAMER Magali, 2011 *op.cit.*, p.14 ; United States, State Department, *Republic of the Congo – 2012 Country Reports on Human Rights Practices*, 2013.

n'hésite pas à employer la force face à des gens à mains nues, dont certains ont décidé de prendre les armes [...] Ce ne sont pas les miennes, car je les ai rendues. Mais il en reste beaucoup à Brazzaville et la voie armée n'est plus exclue par certains. Nous sommes entrés dans la phase de contestation »¹⁰⁵.

Le **5 avril**, le gouvernement lance des opérations sécuritaires dans le Pool contre le Pasteur Ntumi et ses *ninjas*, faisant des milliers de déplacés. Suite à ces événements, des attaques au bord des routes, des violences physiques et des viols sont régulièrement commis¹⁰⁶. Le gouvernement accuse les *ninjas nsiloulou* d'être à l'origine de ces attaques, mais selon le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis, l'identité des coupables ne peut être confirmée¹⁰⁷.

Selon *Les Dépêches de Brazzaville*, suite aux attaques du 4 avril 2016, « *les ninjas se sont retirés dans le Pool où, à intervalles réguliers, ils s'en prennent aux éléments de la Force publique et aux civils* »¹⁰⁸. A partir de la reprise du conflit, Frédéric Bintsamou et le gouvernement s'accusent mutuellement d'être responsables des violences¹⁰⁹ et des exactions commises sur les civils¹¹⁰. En avril 2016, le Pool devient inaccessible aux défenseurs des droits de l'homme et aux journalistes¹¹¹.

Début octobre 2016, le gouvernement déclare que 23 personnes dont 11 civils ont été tuées et plusieurs grièvement blessées dans « *les actes terroristes* » commis par les *ninjas nsiloulou* dans le Pool **entre le 23 et le 30 septembre 2016**¹¹².

D'après *Les Dépêches de Brazzaville*, dans la nuit du **28 septembre 2016** des *ninjas nsiloulou* attaquent et incendient deux véhicules, dont une ambulance, à Voula et Siassia, villages du district de Kinkala dans le Pool. Ces attaques auraient tué deux militaires. Plusieurs personnes auraient été hospitalisées et une femme présente à bord de l'ambulance aurait été enlevée¹¹³.

Les *ninjas nsiloulou* attaquent un train le **30 septembre 2016**¹¹⁴, entre les gares de Loulombo et Kinkembo, dans le district de Mindouli¹¹⁵, à environ 200 km au sud de Brazzaville¹¹⁶. Lors de cette attaque, 11 civils auraient été tués dont des enfants, selon le gouvernement¹¹⁷.

¹⁰⁵ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2016 Country Reports on Human Rights Practices*, 2017 ; Nations Unies, Conseil de sécurité, *Report of the Secretary-General on the situation in Central Africa and the activities of the United Nations Regional Office for Central Africa*, 25/05/2016 ; AFP, « Congo : des tirs puis des questions à Brazzaville », *Le Monde*, 4/04/2016.

¹⁰⁶ United States, State Department, 2017 *op.cit.* ; Nations Unies, Conseil de sécurité, 25/05/2016 *op.cit.* ; AFP, 4/04/2016 art.cit. ; DUPONT François, « Congo: Deux dirigeants de la majorité présidentielle kidnappés par les ex-combattants », *Mediapart*, 2/05/2016.

¹⁰⁷ United States, State Department, 2017 *op.cit.*

¹⁰⁸ *Les Dépêches de Brazzaville*, « Département du Pool : des véhicules de transport en commun incendiés par les ninjas », 27/05/2017.

¹⁰⁹ TOPONA Eric, « Poursuite des violences dans le Pool », *Deutsche Welle*, 23/06/2017.

¹¹⁰ AFP, 24/07/2017 art.cit.

¹¹¹ TOPONA Eric, 23/06/2017 art.cit.

¹¹² APA, « Congo: les "actes terroristes" des miliciens Ninjas ont fait 23 morts », *Journal de Bangui*, 5/10/2016 ; Agenzia Fides, « AFRIQUE/CONGO - 23 morts suite à la reprise de la guérilla dans le sud du pays », 6/10/2016.

¹¹³ DOUNIAMA Parfait Wilfried, « Les ex-combattants ninjas coupables d'exactions sur les populations civiles », *Les Dépêches de Brazzaville*, 30/09/2016.

¹¹⁴ Agenzia Fides, 6/10/2016 art.cit.

¹¹⁵ *Alerteplusinfos*, « La République a rendu un hommage solennel aux 18 victimes du Pool », *Worldpress*, 11/10/2016 ; AFP, « Quatorze personnes tuées par des rebelles ninjas dans l'attaque d'un train au Congo », 2/10/2016.

¹¹⁶ *Xinhua*, « Congo Brazzaville : les attaques des ex-Ninjas dans le Pool à l'origine d'une interruption du trafic ferroviaire », *Portail242.Info*, s.d.

¹¹⁷ United States, State Department, 2017 *op.cit.* ; AFP, « Ninja rebels attack Congo train, kill 14, including children », *Nehanda Radio*, 3/10/2016 ; *BBC News*, « Congo : des morts imputés aux ninjas », 2/10/2016.

2.17. 2017

Au cours de l'année 2017, le conflit entre les forces gouvernementales et les *ninjas nsiloulou* du Pasteur Ntumi se poursuit et continue de faire des déplacés. D'après le ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis, les *ninjas* n'assurent pas la protection des civils dans les zones de conflit et commettent des exactions à leur encontre. Cette source précise que, au vu de l'accès limité au Pool, aucun observateur indépendant ne permet de confirmer les événements rapportés¹¹⁸.

Au cours de la semaine du **22 mai 2017**, les *ninjas nsiloulou* tendent une embuscade, suivie de viols et de pillages, à un convoi de bus transportant des civils entre Dolisie et Brazzaville, faisant deux morts¹¹⁹.

Dans la matinée du **26 mai 2017**, trois bus transportant des passagers et des marchandises, appartenant aux sociétés « Océan du Nord » et « Trans route Congo » et reliant Brazzaville à Pointe Noire, sont attaqués à Ngamanzambala sur la Route nationale n°1. Les attaquants sont identifiés par les passagers du bus comme des *ninjas nsiloulou*. Les miliciens tuent deux agents de la force publique en civil avant de voler aux passagers argent et objets de valeur, de violenter certains d'entre eux, de violer deux femmes et de mettre le feu aux trois bus¹²⁰.

En **juillet 2017**, la journaliste Leslie Varenne affirme que le Pool, où le conflit se poursuit, reste très difficile d'accès et que le gouvernement congolais a « *depuis environ deux mois, coupé la connexion internet dans cette zone* » afin que « *les images d'horreur ne parviennent pas au "reste du monde"* »¹²¹. A partir de juillet 2017, le gouvernement fait cependant appel à l'aide internationale¹²².

D'**avril à septembre 2017**, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) répertorie 110 cas de viol par des « *hommes en uniforme* », pouvant être attribués aux Forces armées congolaises ou aux *ninjas nsiloulou*. Selon *The New Humanitarian*, la majorité de ces actes est cependant imputable aux militaires¹²³.

Le **23 décembre 2017**, un cessez-le-feu est signé entre le gouvernement et des représentants du Pasteur Ntumi¹²⁴.

¹¹⁸ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2017 Country Reports on Human Rights Practices*, 2018.

¹¹⁹ *Jeune Afrique*, « Congo-Brazzaville : Mgr Portella face aux rebelles du pasteur Ntumi », 8/06/2017.

¹²⁰ VOX, « L'OCDH condamne l'attaque des bus dans le Pool », 3/06/2017 ; SEVERIN Arsène, « Attaquer lâchement des bus de transport des civils, pour quel message? », 27/05/2017 ; *Adiac-Congo*, « Congo-Pool : Deux militaires tués dans l'attaque de trois (3) bus de transport », *Ici Brazza*, 27/05/2017 ; KOUASSI Carole, « Congo : le gouvernement dément les rumeurs d'une éventuelle attaque de 'Ninjas' sur Brazzaville », *Africanews*, 5/06/2017 ; *Les Dépêches de Brazzaville*, 27/05/2017 art.cit. ; BADUNGUE Moïse, « Congo-Pool: 2 bus de la société "Océan du Nord" attaqués vers Mayama... », *Mediapart*, 5/06/2017.

¹²¹ VARENNE Leslie, *La guerre dans le Pool continue, l'indifférence aussi...*, IVERIS, 5/07/2017.

¹²² KLEINFELD Philip, 18/06/2018 art.cit.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ United States, State Department, *Republic of the Congo – 2018 Country Reports on Human Rights Practices*, 13/03/2019 ; RFI, « Congo-Brazzaville: un cessez-le-feu dans le Pool, et des questions », 23/12/2017 ; SEVERIN Arsène, « Vers la fin des affrontements dans le Pool? », *Deutsche Welle*, 18/01/2018.

Bibliographie

Sites web consultés entre avril et mai 2019.

Rapports d'homologues

Norwegian Refugee Council, *Profile of internal displacement : Republic of Congo (Brazzaville)*, 8/04/2005.

https://www.ecoi.net/en/file/local/1412927/625_1161674803_2005-04-08-37471-cob.pdf

United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, *Country Report – The Republic of Congo (Brazzaville)*, 04/2004.

https://www.ecoi.net/en/file/local/1289257/panja1_02771con.pdf

United Kingdom, Country Information and Policy Unit Immigration and Nationality Directorate Home Office, *Country Report – The Republic of Congo (Brazzaville)*, 10/2003.

https://www.ecoi.net/en/file/local/1141795/1329_1200405599_republic-of-congo-brazzaville-october-2003.pdf

Norwegian Refugee Council, *Profile of internal displacement : Republic of Congo (Brazzaville)*, 13/12/2002.

https://www.ecoi.net/en/file/local/1413076/ds223_02405con.pdf

US Citizenship and Immigration Services, INS Resource Information Center, *Republic of Congo (Brazzaville): Information on the human rights situation and the Ninja militia*, 14/11/2000.

<https://www.uscis.gov/tools/asylum-resources/republic-congo-brazzaville-information-human-rights-situation-and-ninja-militia>

Ouvrages

YENGO Patrice, *La guerre civile du Congo-Brazzaville, 1993-2002 « Chacun aura sa part »*, Paris, Karthala, 2006, 446 p.

NGODI Etanislav, *Milicianisation et engagement politique au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, Etudes africaines, 2006, 190 p.

KILOKILA-KIAMPASSI Krysis, *Barbarie et folie meurtrière au Congo-Brazzaville, Un châtement collectif pour appartenance ethnique*, Paris, L'Harmattan, 2005, 139 p.

WA INDO Issangh'a Mouellet, *Fuir Brazzaville-Sud, otages des milices – Journal d'un étudiant congolais pendant la guerre du 18 décembre 1998*, Paris, L'Harmattan, Ecrire l'Afrique, 2005, 139 p.

Revue et articles scientifiques

DORIER Elisabeth, MAZUREK Hubert, *Dynamiques territoriales du postconflit et de la reconstruction au Congo-Brazzaville*, Hérodote n°158, 2015.

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-3-page-132.htm>

NGODI Etanislav, *Comprendre le Mouvement Nsilulu et la crise politique au Congo Brazzaville*, Leiden, African Study Center (Séminaire), 18/02/2009.

https://docplayer.fr/43353211-Comprendre-le-mouvement-nsilulu-et-la-crise-politique-au-congo-brazzaville.html#show_full_text

NGODI Etanilas, *Mouvement Nsilulu : Rupture ou continuité historique des messianismes congolais (1998-2003)*, Université Marien, Département d'Histoire, Congo-Brazzaville, 2009.

<https://openaccess.leidenuniv.nl/bitstream/handle/1887/13770/ASC-075287668-1023-01.pdf?sequence=2>

POURTIER Roland (sous la direction de), *Congo-Brazzaville : entre guerre et paix*, Afrique contemporaine n°186, Paris, La documentation française, 1998.

Think tanks

VARENNE Leslie, *La guerre dans le Pool continue, l'indifférence aussi...*, IVERIS, 5/07/2017.

https://www.iveris.eu/list/actualites_et_evenements/273-la_guerre_dans_le_pool_continue_lindifference_aussi/

Rapports d'organisations officielles

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2018 Country Reports on Human Rights Practices*, 13/03/2019.

<https://www.state.gov/documents/organization/289197.pdf>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2017 Country Reports on Human Rights Practices*, 2018.

<https://www.state.gov/documents/organization/277233.pdf>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2016 Country Reports on Human Rights Practices*, 2017.

<https://www.state.gov/documents/organization/265456.pdf>

UNHCR, *Quelque 13 000 personnes ont été déplacées par les violences des ex-rebelles « Ninja » au Congo*, 9/12/2016.

<https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/12/584e5666a/13-000-personnes-ete-deplacees-violences-ex-rebelles-ninja-congo.html>

Nations Unies, Conseil de sécurité, *Report of the Secretary-General on the situation in Central Africa and the activities of the United Nations Regional Office for Central Africa*, 25/05/2016.

https://www.ecoi.net/en/file/local/1013618/1226_1464869225_n1613813.pdf

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2012 Country Reports on Human Rights Practices*, 2013.

<https://www.state.gov/documents/organization/204321.pdf>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2011 Country Reports on Human Rights Practices*, 2012.

<https://www.state.gov/documents/organization/186397.pdf>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2010 Country Reports on Human Rights Practices*, 8/04/2011.

<https://www.state.gov/documents/organization/160117.pdf>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2009 Country Reports on Human Rights Practices*, 11/03/2010.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2009/af/135948.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2008 Country Reports on Human Rights Practices*, 25/02/2009.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2008/af/118996.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2007 Country Reports on Human Rights Practices*, 11/03/2008.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2007/100476.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2006 Country Reports on Human Rights Practices*, 6/03/2007.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2006/78729.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2005 Country Reports on Human Rights Practices*, 8/03/2006.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2005/61564.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2004 Country Reports on Human Rights Practices*, 28/02/2005.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2004/41598.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2003 Country Reports on Human Rights Practices*, 25/02/2004.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2003/27722.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2002 Country Reports on Human Rights Practices*, 31/03/2003.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2002/18178.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2001 Country Reports on Human Rights Practices*, 4/02/2002.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2001/af/8335.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 2000 Country Reports on Human Rights Practices*, 23/02/2001.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2000/af/763.htm>

United States, State Department, *Republic of the Congo – 1999 Country Reports on Human Rights Practices*, 23/02/2000.

<https://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/1999/237.htm>

Rapports d'ONG

FIDH, OCDH, *La répression à huit clos se poursuit au Pool et dans le reste du pays*, 12/04/2017.

<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/republique-du-congo/la-repression-a-huit-clos-se-poursuit-au-pool-et-dans-le-reste-du>

FIDH, *Congo Brazzaville « L'arbitraire de l'Etat, la terreur des milices »*, 10/06/1999.

<https://www.fidh.org/IMG/pdf/rap-braz.pdf>

Amnesty International, *Amnesty International Report 1999 - Congo (Republic of The)*, 1/01/1999.

<https://www.refworld.org/docid/3ae6aa0a64.html>

Médias

KLEINFELD Philip, FREUDENTHAL Emmanuel, « Razed villages and empty fields await Congo-Brazzaville's displaced », *The New Humanitarian*, 18/06/2018.

<https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2018/06/18/razed-villages-and-empty-fields-await-congo-brazzaville-s-displaced>

KLEINFELD Philip, « UPDATED: Congo-Brazzaville's hidden war », *The New Humanitarian*, 18/06/2018.

<https://www.thenewhumanitarian.org/special-report/2018/06/18/updated-congo-brazzaville-s-hidden-war>

RFI, « Congo », 03/2018.

<http://www.rfi.fr/pays/congo-chronologie-dates-geographie-demographie-economie-chiffres>

SEVERIN Arsène, « Vers la fin des affrontements dans le Pool? », *Deutsche Welle*, 18/01/2018.

<https://www.dw.com/fr/vers-la-fin-des-affrontements-dans-le-pool/a-42211813>

RFI, « Congo-Brazzaville: un cessez-le-feu dans le Pool, et des questions », 23/12/2017.

<http://www.rfi.fr/afrique/20171223-congo-brazzaville-accord-paix-pool-pasteur-ntumi-questions>

AFP, « La France "préoccupée" par la situation au Congo, lance un "appel" à Brazzaville », *Africanews*, 24/07/2017.

<https://fr.africanews.com/2017/07/24/la-france-preoccupee-par-la-situation-au-congo-lance-un-appel-a-brazzaville/>

TOPONA Eric, « Poursuite des violences dans le Pool », *Deutsche Welle*, 23/06/2017.

<https://www.dw.com/fr/poursuite-des-violences-dans-le-pool/a-39394974>

Jeune Afrique, « Congo-Brazzaville : Mgr Portella face aux rebelles du pasteur Ntumi », 8/06/2017.

<https://www.jeuneafrique.com/mag/444878/politique/congo-brazzaville-mgr-portella-face-aux-rebelles-pasteur-ntumi/>

KOUASSI Carole, « Congo : le gouvernement dément les rumeurs d'une éventuelle attaque de 'Ninjas' sur Brazzaville », *Africanews*, 5/06/2017.

<https://fr.africanews.com/2017/06/05/congo-le-gouvernement-dement-les-rumeurs-d-une-eventuelle-attaque-de-ninjas-sur/>

RFI, « Congo-Brazzaville: dans le Pool, des civils à nouveau victimes d'attaques », 3/06/2017.

<http://www.rfi.fr/afrique/20170603-congo-brazzaville-pool-attaque-civils-ocdh-ninja-nsiloulou>

VOX, « L'OCDH condamne l'attaque des bus dans le Pool », 3/06/2017.

<http://www.vox.cg/locdh-condamne-lattaque-bus-pool/>

MISSER François, « Congo-Brazzaville. Pool rebels asphyxiate Brazzaville before the elections », *Southworld*, 06/2017.

<https://www.southworld.net/congo-brazzaville-pool-rebels-asphyxiate-brazzaville-before-the-elections/>

Les Dépêches de Brazzaville, « Département du Pool : des véhicules de transport en commun incendiés par les ninjas », 27/05/2017.

<http://www.adiac-congo.com/content/departement-du-pool-des-vehicules-de-transport-en-commun-incendies-par-les-ninjas-64689>

Adiac-Congo, « Congo-Pool : Deux militaires tués dans l'attaque de trois (3) bus de transport », *Ici Brazza*, 27/05/2017.

<http://icibrazza.com/congo-pool-deux-militaires-tues-dans-lattaque-de-trois-3-bus-de-transport/>

MASSAMBA-KIMPOUTOU Jean-Renard, « Portrait : Le vrai visage de Frédéric Bintsamou alias Pasteur Ntumi », *La Semaine Africaine*, 26/10/2016.

<http://www.lasemaineafricaine.net/index.php/point-de-vue/13954-portrait-le-vrai-visage-de-frederic-bintsamou-alias-pasteur-ntumi>

Agenzia Fides, « AFRIQUE/CONGO - 23 morts suite à la reprise de la guérilla dans le sud du pays », 6/10/2016.

http://www.fides.org/fr/news/60917-AFRIQUE_CONGO_23_morts_suite_a_la_reprise_de_la_guerilla_dans_le_sud_du_pays

APA, « Congo: les "actes terroristes" des miliciens Ninjas ont fait 23 morts », *Journal de Bangui*, 5/10/2016.

<https://www.journaldebangui.com/article.php?aid=10825>

AFP, « Ninja rebels attack Congo train, kill 14, including children », *Nehanda Radio*, 3/10/2016.

<https://nehandaradio.com/2016/10/03/ninja-rebels-attack-congo-train-kill-14-including-children/>

AFP, « Quatorze personnes tuées par des rebelles ninjas dans l'attaque d'un train au Congo », 2/10/2016.

<https://www.voaafrique.com/a/quatorze-personnes-tuees-par-des-rebelles-ninjas-dans-l-attaque-du-train-au-congo/3533866.html>

BBC News, « Congo : des morts imputés aux ninjas », 2/10/2016.

<https://www.bbc.com/afrique/region-37536499>

DOUNIAMA Parfait Wilfried, « Les ex-combattants ninjas coupables d'exactions sur les populations civiles », *Les Dépêches de Brazzaville*, 30/09/2016.

<https://docplayer.fr/85645015-Les-ex-combattants-ninjas-coupables-d-exactions-sur-les-populations-civiles.html>

RFI, « Congo-Brazzaville: mandat d'arrêt émis contre le pasteur Ntumi », 23/04/2016.

<http://www.rfi.fr/afrique/20160423-congo-brazzaville-mandat-arret-emis-contre-le-pasteur-ntumi>

KIBANGULA Trésor, « Congo-Brazzaville : le pasteur Ntumi rattrapé par ses vieux démons ? », *Jeune Afrique*, 13/04/2016.

<https://www.jeuneafrique.com/mag/316877/politique/congo-brazzaville-pasteur-ntumi-rattrape-vieux-demons/>

Politico, « Attaques à Brazzaville : Les autorités accusent les ex-miliciens Ninja et évoquent le terrorisme », 4/04/2016.

<https://www.politico.cd/actualite/la-une/2016/04/04/attaques-a-brazzaville-autorites-accusent-ex-miliciens-ninja.html>

AFP, « Congo : des tirs puis des questions à Brazzaville », *Le Monde*, 4/04/2016.
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/04/04/congo-des-tirs-nourris-entendus-a-brazzaville_4895030_3212.html

Congopage, « Département du Pool : Multiplication des actes de banditisme qui font régner l'insécurité », 13/01/2009.
<http://www.congopage.com/Departement-du-Pool-Multiplication>

Gaboneco, « Congo : les "ninjas" déposent les armes », 11/06/2008.
<http://www.gaboneco.com/congo-les-ninjas-deposent-les-armes.html>

CARDOSO Luidi, EMANGONGO KUNGA Pierre, « Congo-Brazzaville: L'ancien rebelle Pasteur Ntumi annonce la dissolution de la branche armée du CNR », *Le Potentiel*, 11/06/2008.
<https://fr.allafrica.com/stories/200806110672.html>

Reuters, « Ten killed in Congo "Ninja" rebel attack – police », 11/02/2003.
<https://reliefweb.int/report/congo/ten-killed-congo-ninja-rebel-attack-police>

AFP, « Attaque des ninjas contre un secteur sud de Brazzaville : six tués », *Congopage*, 9/10/2002.
<http://www.congopage.com/Attaque-des-ninjas-contre-un>

Cath-Info, « Stop à la violence dont sont victimes l'Eglise et la population », 6/10/2002.
<https://www.cath.ch/newsf/republique-du-congo-lettre-ouverte-des-eveques-aux-autorites-et-aux-groupes-armes/>

IRIN, « Republic of Congo: Civilians Killed in New Ninja Attack », 5/11/1999.
http://www.africa.upenn.edu/Hornet/irin_51199c.html

Xinhua, « Congo Brazzaville : les attaques des ex-Ninjas dans le Pool à l'origine d'une interruption du trafic ferroviaire », *Portail242.Info*, s.d.
https://www.portail242.info/Congo-Brazzaville-les-attaques-des-ex-Ninjas-dans-le-Pool-a-l-origine-d-une-interruption-du-traffic-ferroviaire_a2048.html

Blogs

BADUNGUE Moïse, « Congo-Pool: 2 bus de la société "Océan du Nord" attaqués vers Mayama... », *Mediapart*, 5/06/2017.
<https://blogs.mediapart.fr/moise-badungue/blog/050617/congo-pool-2-bus-de-la-societe-ocean-du-nord-attaques-vers-mayama>

SEVERIN Arsène, « Attaquer lâchement des bus de transport des civils, pour quel message? », 27/05/2017.
<http://severinnews.over-blog.org/2017/05/attaquer-lachement-des-bus-de-transport-des-civils-pour-quel-message.html>

Alerteplusinfos, « La République a rendu un hommage solennel aux 18 victimes du Pool », *Worldpress*, 11/10/2016.
<https://alerteplusinfos.wordpress.com/2016/10/11/la-republique-a-rendu-un-hommage-solennel-aux-18-victimes-du-pool/>

DUPENT François, « Congo: Deux dirigeants de la majorité présidentielle kidnappés par les ex-combattants », *Mediapart*, 2/05/2016.
<https://blogs.mediapart.fr/francois-dupent/blog/020516/congo-deux-dirigeants-de-la-majorite-presidentielle-kidnappees-par-les-ex-combattants>

Autres

GlobalSecurity.org, « Ninja militia forces », 31/12/2016.
<https://www.globalsecurity.org/military/world/para/ninja.htm>

CHELPI-DEN HAMER Magali, *Is Reintegration Still Worth Doing Eight Years After the Ceasefire? Situational Analysis of Ex-Combatants in the Pool Region, Republic of Congo*, Transitional Demobilization and Reintegration Program, 2011.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/701191468032676159/pdf/714130WP0ROC0R07023020120Box370072B.pdf>